

## Recrutement d'expertes et d'experts pour l'examen professionnel des coordinatrices/teurs en médecine ambulatoire (orientation clinique et gestion)

Concernant les examens professionnels pour coordinatrices/coordonateurs en médecine ambulatoire avec brevet fédéral (voie de formation continue au niveau tertiaire pour les assistantes médicales), nous sommes à la recherche d'expertes et d'experts pour les examens. Toutes les informations à propos des modules de formation, ainsi que de l'organisation de l'examen peuvent être consultées sur le site [www.odamed.ch](http://www.odamed.ch).

La fonction d'expert comprend l'évaluation du travail personnel de la candidate ou du candidat, l'expertise de l'étude de cas suivi de l'entretien (examen oral).

### Profil requis :

- Diplôme de médecin avec une expérience professionnelle de quelques années en médecine de soins primaires en médecine ambulatoire, expérience professionnelle dans le domaine du Chronic Care Management et le management de qualité
- Brevet fédéral de coordinatrice/teur en médecine ambulatoire
- Expérience en formation professionnelle, ainsi que compétences en pédagogie, méthodologie et didactique.
- Intérêt et engagement pour le développement de la profession de l'assistante médicale et de la formation continue.

Avant leur entrée en fonction, tous les experts doivent suivre un cours de formation en expert pour la formation supérieure d'une journée à l'institut fédéral de formation professionnel supérieure (IFFP).

L'Odamed recherche également des mentors qui accompagneront et guideront les candidates et les candidats lors de la préparation de leur travail personnel, « l'étude de cas ».

Une expérience dans la rédaction de mémoires scientifiques au niveau tertiaire constitue un prérequis. La connaissance détaillée de l'identification des différents modules de l'examen professionnel est un atout souhaitable, mais pas une condition.

Aussi bien les experts que les mentors seront rémunérés par l'organe responsable de l'examen professionnel au sein de l'Odamed selon les directives du SEFRI, secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'Odamed, formation professionnelle AM.

10 mai 2016